
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CCD CUMULATIF

Le concours de courte durée de janvier et de février (2 VHF + 2 UHF) forment UN unique concours cumulatif.

Le règlement est identique aux autres concours de courte durée.

L'aspect cumulatif implique ceci :

Pour une bande donnée, il est possible de contacter la même station dans 2 parties différentes :

Ex : F0DBD pourra être contacté une fois le 21/01 et une seconde le 11/02 en VHF.

La numérotation recommence à zéro pour chacune des parties, ceci afin de permettre l'utilisation des logiciels de concours habituels sans rencontrer de faux problèmes de doublon (point précédent).

Le décompte du premier multiplicateur, à savoir les moyens carrés locator (ex : JN07), à lieu par bande et pour chaque partie du concours. Ex : si sur 432 MHz, on a contacté JN07, JN08, JN09, lors de la première partie, et JN07, JN08, JN09 lors de la deuxième, on aura 3 multis (JN07, JN08, JN09) sur chaque partie.

Le nombre de bandes activées sur l'ensemble des 4 parties (une bande ne comptant qu'une fois) permet de déterminer le second multi.

- Deux bandes : x 1.1 (soit + 10 %)
- Trois bandes : x 1.3 (soit + 30 %)
- Quatre bandes : x 1.5 (soit + 50 %)

Ex : F5JGY est actif comme suit :

- 1296 le 14/01
- 144 le 21/01
- 1296, 2320 le 04/02
- 144 le 11/02

Il aura activé 3 bandes et verra son score majoré de 30%